Aras Association des Riverains de l'Aéroport de Sion
Case postale 43
1951 Sion
Site internet www.aras.ch

RECOMMANDEE

Direction générale des CFF
M. Philippe GAUDERON
Hochschulstrasse 6
3000 Berne 65

Sion, le 8 avril 2009

Monsieur le Directeur,

En date du 29.09.2005, le conseiller national valaisan Jean-Noël REY déposait une interpellation concernant le cadastre du bruit de la Ville de Sion comprenant les nuisances apportées par l'aéroport et les CFF.

Dans son alinéa 2, il précisait que l'OFT avait chargé les CFF de contrôler l'ensemble de son réseau ferroviaire. A cette occasion, un calendrier avait été établi et des relevés, effectués. Pour des raisons d'égalité de traitement, le calendrier prévu pour l'ensemble du réseau ferroviaire ne pouvait être dérogé. Un projet d'assainissement pour la Commune de Sion doit être remis au printemps 2009 à l'OFT.

Or lorsque nous consultons ce dossier correspondant au n° 05-3273, dans Curia Vista, la banque de données du Parlement Suisse, il est mentionné sous suivi:

07.10.2005 : reporté
22.06.2007 : en suspens depuis plus de 2 ans - classement

Face à l'augmentation des nuisances, l'Association des riverains de l'aéroport de Sion (ARAS) n'est pas satisfaite de cette situation et exige la présentation de ce dossier. Celui-ci permettra l'élaboration d'un concept global de protection des riverains qui tiendra compte des nuisances apportées et par les CFF, et par l'Aéroport de Sion, tant civil que militaire.

Dans l'attente de votre réponse et en vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Yves BALET
Président

Jean-Paul SCHROETER
Membre du comité